



L'indexation des textes de Prescrire

Les textes de *Prescrire* forment ensemble un riche fonds documentaire au service des professionnels de santé. À chaque parution d'un numéro de *Prescrire*, ce fonds s'enrichit de nouveaux éléments ; il est dynamique.

L'*Application Prescrire*, l'interface du fonds documentaire, propose plusieurs modes d'accès aux textes. Parmi ces modes d'accès, la fonction "Recherche" requiert le recours à des "mots-clés". En effet, une indexation des textes, méthodique et systématique, est mise en œuvre depuis la parution des premiers numéros de *Prescrire*. Connaître les principes de base de cette indexation par mots-clés vous aidera à mieux tirer parti de votre abonnement.

Une indexation orientée vers les soins. L'indexation Prescrire est basée sur un thésaurus, dont les mots-clés sont hiérarchisés et classés en différentes catégories, calibrées pour répondre au mieux aux questions qui se posent en situation de soins.

Dans les espaces Recherche de l'*Application Prescrire*, au cours de la saisie d'un mot-clé, les mots-clés utilisés pour l'indexation sont suggérés dans une liste déroulante. Souvent, le choix d'un seul mot-clé suffit à afficher des résultats de recherche adaptés au besoin.

Cohérence de l'indexation. Lors de la création de nouveaux mots-clés dans le thésaurus Prescrire, les fiches d'indexation des textes déjà publiés et portant sur des sujets similaires ou proches sont examinées, et le cas échéant enrichies, afin de préserver l'homogénéité et la cohérence de l'indexation au fil du temps.

Les règles d'indexation diffèrent selon les rubriques. Par exemple, pour les textes du Rayon des Nouveautés relatifs à une nouvelle spécialité pharmaceutique, l'indexation utilise systématiquement la dénomination commune internationale (DCI) et le nom commercial de la spécialité ; alors que pour les textes des rubriques Stratégies et Vigilances, seules les DCI sont utilisées.

Davantage d'informations et conseils dans l'Aide de l'*Application Prescrire*, rubrique "Indexation Prescrire".

©Prescrire - mars 2018